

CP de Paris la Santé	NOTE D'INFORMATION	DIR
LB	Objet : Identité des visiteurs autorisés à accéder au parloir « famille »	1 juillet 2022 n° 158

Diffusion : abri familles – PEP MESSIER (niveau bagage X) – salles d'attente familles – affichage parloirs côté familles

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'à compter du lundi 04 juillet 2022, seules les personnes enregistrées sur la réservation d'un créneau de parloir famille (par téléphone, par internet ou à la borne) pourront accéder au parloir « famille ».

L'identité des visiteurs présents pour le parloir devra être indiquée dès la réservation du créneau.

Toute personne, même titulaire d'un permis de visite, qui se présentera au parloir sans s'être préalablement enregistrée sur le créneau concerné se verra refuser l'accès au parloir.

Le Directeur,

Bruno CLÉMENT-PETREMAN

